

## Changements d'adresses à venir dans le secteur Saint-Félix-de-Dalquier

**Amos, le 23 mars 2026.** – Dans le cadre du regroupement de la municipalité de Saint-Félix-de-Dalquier avec la Ville d'Amos, des changements d'adresses entreront en vigueur à compter du **20 avril 2026** pour l'ensemble des résident(e)s du secteur Saint-Félix-de-Dalquier.

Cette démarche vise à corriger certaines incohérences observées dans le réseau routier, notamment la duplication de noms de rues et de routes, des redondances de numéros civiques ainsi que des interruptions de tracés pouvant entraîner des enjeux de repérage, de livraison et de sécurité publique.

### Ce qui changera :

- Le nom de la municipalité dans l'adresse passera de **Saint-Félix-de-Dalquier à Amos**.
- L'ensemble des résidences situées sur la route 109 (Nord et Sud) et la rue Principale (Nord et Sud) verront leurs numéros civiques ajustés (entre 6 660 et 14 600). Leur nouvelle adresse deviendra de façon uniforme, la **route 109 Nord**.
- Afin d'éviter les doublons, la **rue du Parc** deviendra la **rue Leblond**.
- Pour garantir la continuité avec le secteur Saint-Maurice, le 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> Rang Est changera de nom pour le chemin Rivest, et les numéros civiques seront également ajustés (entre 5854 et 9 222).
- Le code postal demeure inchangé (J0Y 1G0).

Tous les résidents du secteur recevront une lettre explicative concernant le changement officiel du nom de la municipalité. Les citoyens directement touchés par un changement de nom de rue ou de numéro civique recevront également une lettre personnalisée précisant leur nouvelle adresse officielle.

Grâce à une entente avec Postes Canada, le courrier adressé à l'ancienne adresse sera réexpédié automatiquement et gratuitement pendant 12 mois. De plus, plusieurs organismes, dont Hydro-Québec, la RAMQ, Bell, Telus et Vidéotron, effectueront les mises à jour d'adresse sans démarche requise de la part des citoyens. Tous les détails seront précisés dans les lettres transmises.

### Une mesure nécessaire et bénéfique

Malgré les ajustements que cela implique, cette harmonisation permettra de mettre fin aux redondances de numéros civiques au nord et au sud de l'ancienne municipalité, de réduire les risques d'erreurs de livraison et d'assurer une meilleure efficacité des services d'urgence et des services municipaux.



La Ville remercie les citoyennes et citoyens pour leur collaboration et leur compréhension dans cette étape importante de structuration du territoire.

— 30 —

**Source et renseignements :**

Direction générale – Communications

[communications@amos.quebec](mailto:communications@amos.quebec) | 819 732-3254, poste 232